

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 7 juin 2021 Compte-rendu
---	---

Eric Furmanczak est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 3 mai 2021

Adopté à l'unanimité

1- Contrat de Relance et Transition Ecologique – version 1

Pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE). Conclut pour la durée du mandat de 2020-2026, ils entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'État.

Pour le Trièves, les objectifs stratégiques poursuivis à travers ce contrat sont :

- Une Transition écologique qui s'appuie sur la production d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics et privés, une politique de valorisation et de réduction du transport des déchets, et la préservation quantitative et qualitative des ressources en eau ;
- Le soutien à l'économie locale : agriculture, tourisme et le développement de filières courtes ;
- Le maintien d'une offre de services de qualité à la population pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la vie quotidienne des familles : développer une offre de garde pour la petite enfance, structurer et maintenir l'accès aux soins par la création de maisons de santé.

Au terme du recensement des projets communaux et intercommunaux, la version 1 du contrat est composée:

- De 10 fiches actions dont 3 pour la CCT
- De 10 fiches projets dont 1 pour la CCT
- D'intentions des communes qui ne se traduisent pas, à ce jour, par des fiches « actions » ou projets ».

Vote : Contrat de Relance et Transition Ecologique – Version 1

 **Adopté à l'unanimité**

Arrivée Sabine Campredon après le vote

2- Exonération d'une part de la redevance pour certains professionnels suite pandémie COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a conduit à la fermeture de certains établissements ou à l'arrêt de certaines activités professionnelles, il est proposé d'exonérer d'une partie de la REOM 2020 les professionnels suivants :

- Les hôtels-restaurants (sur la part restauration)
- Restaurants
- Cafés
- Salles des fêtes (privées et communales)
- Centres de vacances
- Artisans*
- Commerçants*

**la liste des commerçants et artisans est basée sur la liste des commerces non essentiels*

La réduction sera calculée sur le nombre de semaines de fermeture (pour des fermetures de plus d'un mois) en fonction des différentes dates de confinements.

Pour les hôtels-restaurants, restaurants, cafés, salles des fêtes et centres de vacances, les dates de fermeture retenues sont celles du 17 mars au 2 juin 2020 et du 17 octobre au 31 décembre 2020 (soit 20 semaines).

En ce qui concerne les artisans et les commerçants, les dates retenues sont celles du 17 mars au 11 mai 2020 soit 7 semaines.

- Calcul du coût de la redevance par semaine : sachant que le montant annuel de la redevance est de 148€ : $148/52 = 2.5$ €/semaine, le calcul de l'exonération sera fait en fonction du nombre de redevances par activité. Le montant total des exonérations de redevances s'élève à 10 400€.

Activité	Nombre de semaines	Nombre d'établissements
Salle des Fêtes	20 semaines	22 salles
Café	20 semaines	2 établissements
Café-restaurant	20 semaines	31 établissements
Hôtel-restaurant	20 semaines	11 établissements
Commerçants	7 semaines	32 établissements
Artisans	7 semaines	10 établissements
Centre de vacances et colonies	20 semaines	10 établissements

Vote : Exonération d'une part de la redevance pour certains professionnels suite pandémie COVID 19

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget Collecte et traitement déchets 2021 – DM 1

Il est proposé de modifier le budget Collecte et traitement des déchets 2021 de la manière suivante :

Articles	Montant
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 15 000 €
611 - Sous-traitance générale	-12 000 €
6066 - Carburants	-3 000 €
TOTAL	0 €

Vote : Budget Collecte et traitement déchets 2021 – DM 1

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Refacturation des masques et gels hydro-alcooliques aux communes membres de la CCT

Lors du confinement du printemps 2020 de la crise du Covid 19, la communauté de communes du Trièves a acheté pour son compte et celui des communes membres des masques chirurgicaux et en tissu et du gel hydro-alcoolique. Ces achats ont fait l'objet d'une subvention de l'Etat. La refacturation de ces articles aux communes est calculée déduction faite de cette subvention perçue en mars 2021 selon le tableau ci-dessous :

Description article	Quantité	Fournisseur	Prix TTC	Participation État	Prix refacturé
Gel hydro-alcoolique	Bidon 5 l	Durand Services	49,59	0	49,59
Gel hydro-alcoolique	Flacon 100 ml	Durand Services	2,64	0	2,64
Masques chirurgicaux	Boîte 50 masques	Durand Services	47,48	-21	26,48
Masques tissu	Unité	AJ Biais	3,80	-1	2,80
Masques tissu	Unité	Balsan	3,85	-1	2,85
Masques chirurgicaux	Unité	AMI	0,59	-0,30	0,30

Vote : Refacturation des masques et gels hydro-alcooliques aux communes membres de la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- CIA- RIFSEEP

La Communauté de Communes a mis en œuvre en 2019 pour ses agents le RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel. Il se compose d'une part liée au poste et au niveau de responsabilité mise en place en octobre 2019 et d'une part facultative appelée CIA, complément indemnitaire annuel. La délibération de la collectivité n'a pas été validée par la Préfecture car le CIA n'avait pas été défini dès 2019. Le choix de la collectivité avait été de procéder par étapes et d'instituer des critères de mise en œuvre du CIA en 2020. Le contexte sanitaire a retardé les discussions.

Un groupe de travail a été constitué, composé du VP RH finances, de représentants du personnel et de responsables de services et de la DRH.

La proposition a été votée à l'unanimité des membres du comité technique le 1^{er} juin 2021.

Le CIA est destiné à valoriser un engagement exceptionnel manifesté par certains agents en faveur du service public et pour en assurer la continuité.

Critères d'attribution :

1. Engagement d'un agent pour prendre en charge, en plus de ses missions habituelles, les dossiers d'un collègue absent pendant un mois en continu ou bien pendant 2 mois en plusieurs fois dans l'année
2. Engagement d'un agent ou d'une équipe dans des circonstances exceptionnelles : notion à définir en CT après proposition du chef de service et discussion en équipe de direction.
3. Engagement professionnel manifesté par un agent en termes de disponibilité et d'adaptabilité au pied levé, de manière répétée, pour assurer les missions de service public, lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité et / ou la salubrité ou lorsqu'il s'agit d'éviter la fermeture d'un service ou équipement aux usagers. Su proposition motivée avec dates précises du chef de service.

Méthode d'attribution du CIA :

- Entretiens individuels en fin d'année civile avant le 31/12
- Propositions d'attribution par les responsables de service à la direction
- Réunion de direction en présence du VP RH et des représentants du personnel pour discuter des critères et montants à attribuer
- Discussion fin janvier en CT sur ce qui est proposé comme circonstances exceptionnelles et décision sur ce qui peut être retenu comme tel.
- Information au CT suivant sur le nombre d'agents bénéficiaires par groupe de responsabilité et les % attribués.
- Inscription au budget du montant nécessaire aux attributions
- Versement du CIA sur les paies de mars de l'année N+1 au plus tard pour l'année N.

Pourcentages maxima par rapport aux montants annuels d'IFSE :

Les propositions de % ont pour motivation de :

- Permettre d'attribuer des montants plus importants au plus bas salaires et valoriser les catégories IFSE les plus faibles
- Permettre d'attribuer aux agents à temps non complet ayant des faibles temps de travail (qui se situent surtout en groupes A et B) des montants significatifs compte tenu de la proratisation du CIA au temps de travail
- Un montant minimum d'attribution de 200€ est proposé quel que soit le groupe de responsabilité et le temps de travail de l'agent (la proratisation au temps de travail ne doit pas conduire à un montant de CIA inférieur à 200€).
- Instaurer une dégressivité des montants pouvant être attribuer inverse à la progressivité de l'IFSE.

Vote : CIA - RIFSEEP

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Cessions d'immeubles du domaine privé intercommunal

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er février 2021 approuvant la vente par procédure notariale interactive des biens suivants :

- ✓ Maison de la gare à Clelles- parcelle AC 389
- ✓ Ex- Maison Pertille à Mens- parcelle AM 11

Vu l'avis de France Domaines en date du 10 novembre 2020,

Considérant qu'à l'issue des deux mises en vente par procédure notariale interactive, les prix de vente sont, pour les deux biens, supérieurs aux prix de réserve net vendeur fixés par le conseil communautaire,

Le conseil communautaire est invité à approuver les ventes des biens ci-dessus aux conditions suivantes :

- ✓ Maison de la gare à Clelles- parcelle AC 389 : 151 979,00 € net vendeur
- ✓ Ex- Maison Pertille à Mens- parcelle AM 11 : 146 267,00 € net vendeur

Vote : Cessions d'immeubles du domaine privé intercommunal

☞ Pour : 38 Contre : 1

7- Renouvellement bail gendarmerie de Clelles

Dans le cadre du renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie de Clelles, un **projet de bail** a été établi par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère.

Ce bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 16 avril 2019 pour un montant de loyer annuel de 31 486,72 € (trente et un mille quatre cent quatre-vingt-six euros soixante-douze centimes). Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges. Ce loyer sera payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre. Il sera révisable de façon triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les services du Domaine.

Le conseil communautaire est invité à approuver le renouvellement du bail pour la caserne de Gendarmerie de Clelles.

Vote : Renouvellement bail Gendarmerie de Clelles

☞ Adopté à l'unanimité

8- Attribution d'un marché public pour la réalisation des contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la CCT

La CCT est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif depuis janvier 2019.

Cette compétence a été assurée par convention avec Grenoble Alpes Métropole de 2019 à 2020.

Aujourd'hui gérée par les services de la CCT en interne, il a été décidé de confier la réalisation des contrôles à un prestataire extérieur.

Afin de réaliser les contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Trièves, un marché avec accord cadre à bons de commande a été publié.

Suite à cette consultation pour laquelle une offre a été reçue, la candidature de l'entreprise Nicot a été retenue.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ce marché pour un début d'exécution au 1er juillet 2021 et pour une durée de 4 ans.

Christophe Drure fait part de son expérience négative sur la commune de Roissard avec cette entreprise ; en effet, il n'est absolument pas satisfait car tous les permis sont bloqués. Il propose de travailler en collaboration avec la Matheysine et souhaite la mise en place d'un service tel que l'ADS. Bien que d'autres communes utilisent la société Nicot sans rencontrer aucun problème, pour Sabine Campredon cette difficulté soulevée par Christophe Drure pose question et interpelle.

Eric Bernard dit que la situation de Roissard est particulière ; une réunion va avoir lieu prochainement pour régulariser la situation et essayer d'améliorer les choses.

Vote : Attribution d'un marché public pour la réalisation des contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif de la CCT

☞ Pour : 36 Contre : 1 Abstentions : 2

9- Renouveaulement de la convention avec le CAUE pour les consultances architecturales

La convention avec le CAUE pour l'organisation des consultances architecturales et paysagères sur le territoire du Trièves arrive à échéance.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans.

Vote : Renouveaulement de la convention avec le CAUE pour les consultances architecturales

☛ Adopté à l'unanimité

10- Convention de partenariat entre la CCT et la société d'image Nans Peters

Dans le cadre de ses missions le service tourisme assure la promotion et le développement du vélo sous toutes ses formes et notamment du vélo de route et du cyclotourisme. En 2021, une nouvelle carte a été éditée afin de mieux répondre aux attentes des cyclistes.

Parallèlement, Nans Peters, né à Monestier du Percy, a remporté une victoire d'étape du Tour de France 2020. Aussi, le service tourisme a souhaité engager un partenariat d'image avec lui afin de renforcer l'attractivité du Trièves en termes de vélo de route.

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et de la Société Nans Peters image pour promouvoir l'image cycliste du Trièves. Cette convention prévoit le versement de 1 500 € pour l'année à la Société, somme inscrite au budget 2021 du service tourisme

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et la société d'image Nans Peters

☛ Adopté à l'unanimité

11- Candidature au programme Espace valléen 2021-2027

Depuis sa création en 2007, le programme interrégional « Espaces Valléens » est porté en partenariat par l'État, les Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes, avec le soutien de l'Europe. Son objectif : accompagner le massif des Alpes dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation singulière des patrimoines naturels et culturels.

Cette démarche a démontré sa pertinence et des résultats suffisamment probants pour décider les financeurs à proposer la 3ème génération de ce programme, de 2021 à 2027.

Le dispositif est maintenu autour de trois enjeux alpins prioritaires :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique,
- Poursuivre la diversification du développement touristique,
- Favoriser la cohérence territoriale.

Le Vercors s'est engagé dans la candidature 2021-2027 : à l'instar des programmes 2007-2014 et 2015-2020, le Parc naturel régional du Vercors a animé et piloté la démarche de candidature. La réflexion a été menée en alternance avec les vice-présidents tourisme des EPCI et du Parc, ainsi que les techniciens concernés de ces structures.

Les comités de pilotage CIMA-POIA des 05 février et 21 mai 2021 ont approuvé la stratégie et les objectifs

Le Parc naturel régional va déposer la candidature avant 15 juin 2021. Dans ce contexte la candidature de l'espace valléen Vercors est essentiellement stratégique, les éléments financiers se concentrant à identifier les maîtrises d'ouvrage des opérations, leurs volumes financiers ainsi que les niveaux d'autofinancement escomptés.

Dans le cadre de ce programme de diversification touristique, la Communauté de communes du Trièves assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

Objectif opérationnel	Opération	Montant	Autofinancement CCT
Patrimoines naturels et culturels	Maison de Pays : aménagement d'un espace de sensibilisation et de découverte des paysages du Trièves (scénographie, salle d'activités, contenus famille) – Budget 2023	120 000 €	24 000 €
Patrimoines naturels et culturels	Patrimoines et savoir-faire : création d'outils ludiques de médiation (public famille) pour mettre en réseau les sites touristiques du Trièves Budget 2022	90 000 €	18 000 €
Offre outdoor	Itinérance : création du tour de l'Obiou - Sensibilisation aux fragilités du milieu en partenariat avec l'animateur Natura 2000 de la zone. Il s'agit d'un projet interespace	60 000 €	12 000 €

	valléen avec les CC de La Matheysine et du Dévoluy. Actions prévues en maîtrise d'ouvrage CDCT : amélioration du linéaire, communication, sensibilisation et médiation. Budgets 2022 - 2023		
Expérimentation (Sous réserve de la prise de compétence mobilité par la CDCT)	Expérimentation de transport à la demande depuis les gares – Mise en place de taxis navettes depuis gares de Clelles et Monestier de Clermont vers les villages et sites touristiques du Trièves : ingénierie et mise en œuvre Budget 2023	100 000 €	20 000 €

Il s'agit d'un enjeu important car les discussions portent sur le périmètre et sur le fait de savoir si les financements pourraient irriguer l'ensemble du territoire Trièves. En effet, l'espace valléen ne concerne que le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors et pouvoir bénéficier des financements sur des actions hors espace valléen est intéressant ; élargir et intégrer les projets pour l'ensemble du Trièves a du sens.

Fanny Lacroix indique que plusieurs projets sont en cours :

- Etude stratégique sur l'adaptation du changement climatique et sur les perspectives du Balcon Est afin de construire un Tourisme 4 saisons,
- Actions autour du lac avec le SIVOM du Lac
- Etude sur « Mens petite ville de demain ».

Sabine Campredon souhaite des renseignements suite à la rencontre qui a eu lieu sur le thème des Routes sublimes du Vercors.

Fanny Lacroix explique que, malgré tout l'intérêt de ce projet de valorisation, et après avoir été sollicitée par le Département de la Drôme, porteur du projet, la Communauté de Communes du Trièves n'a pas pu le retenir compte tenu de ses contraintes budgétaires.

Vote : Candidature au programme Espace valléen 2021-2027

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Programme alimentaire inter-territorial – demande de subvention 2021-2022 pour l'opération « Accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé à Monestier de Clermont »

Depuis plusieurs années, un ensemble d'actions autour de la thématique des jardins a montré la volonté des habitants et de structures sociales et socio-culturelles de créer un jardin partagé à Monestier de Clermont en lien avec les activités du Granjou. Ce projet doit permettre à un public défavorisé et fragile de pouvoir avoir accès à une alimentation de qualité ; de favoriser la mixité sociale en fédérant les habitants autour d'un même projet et de donner une possibilité aux habitants de produire une partie de leur alimentation. Il s'agit aussi d'avoir un espace où organiser des temps d'échanges et de formations autour de l'alimentation, la nutrition, les techniques de jardinage et autres savoir-faire liée au jardin.

Dans cette optique, il est nécessaire de bénéficier d'un accompagnement en 2021 et 2022 par une structure spécialisée pour recenser les différents besoins, les lieux possibles, les partenariats, les publics visés, etc. Ceci afin que le jardin partagé réponde au mieux à toutes ces attentes et soit créé avec un fonctionnement co-construit et partagé avant de passer à la phase opérationnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Inter Territorial, dont la Communauté de Communes est partenaire, afin de développer notamment les pratiques d'autoproduction alimentaire et d'accompagner les changements de comportements alimentaires. A ce titre, il est également éligible auprès de la mesure « projets structurants dans les PAT d'Auvergne-Rhône-Alpes » du Plan de relance.

Un groupe de travail « alimentation » est également en cours sur le secteur de Mens, à l'initiative de la commune avec une participation technique de la Communauté de Communes, dans une démarche comparable d'amélioration de la qualité de l'alimentation des ménages aux ressources modestes, notamment sur la base des ressources locales, et de mobilisation partenariale, mettant aussi l'accent sur le repas préparé en commun et partagé comme richesse culturelle. Cette démarche n'est pas encore en situation de répondre à l'appel à projets du Plan de Relance. Elle pourra être prise en compte pour l'avenir, dans une démarche territoriale « Trièves » plus aboutie.

Pour les années 2021 et 2022, il est donc proposé de solliciter une subvention du Plan de relance à hauteur de 6 200 €, selon le plan de financement suivant :

Description	dépenses (€ HT)	Taux d'aide prévisionnel	ETAT-plan de relance	Autres	Autofinancement CCT
Investissement	5 500	40%	2 200	CD38 1500€ Collectif Entraide 300€	1 500
Diagnostic	5 000	80%	4 000		1 000
TOTAL	10 500		6 200	1 800	2 500

Jérôme Fauconnier informe, qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes du Trièves a reçu le 1^{er} prix départemental de la construction Bois pour l'école de Monestier de Clermont.
Une plaquette sur la forêt est à disposition de chacun. Le Président invite chaque délégué à se servir.

Jean-Marc Bellot informe qu'un dépliant sur l'Odyssée verte avec de nombreuses nouvelles activités articulées autour de la forêt et animées par des spécialistes pour l'été 2021 a été élaboré.

Vote : Programme alimentaire inter-territorial – demande de subvention 2021-2022 pour l'opération « Accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé à Monestier de Clermont »
☞ **Adopté à l'unanimité**

13- SPPEH - Convention financière avec le Département

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 approuvant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental.

Suite à la sélection des 17 EPCIs de l'Isère (hors Métropole de Grenoble), sous la coordination du Département de l'Isère, à l'AMI « Plateformes du Service Public Performance Énergétique de l'habitat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le service est devenu opérationnel au 1^{er} janvier 2021 dans le Trièves.

La convention financière annuelle entre la CCT et le Département permet de recevoir du Département la part des subventions Région AURA et SARE (Etat) sur la base de l'estimation financière des actions prises en charge par la Communauté de communes du Trièves.

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature par chacune des parties, pour une durée allant jusqu'au 31/12/2023. Une convention annuelle pour l'année 2022 et l'année 2023 permettra d'actualiser les objectifs et les modalités annuellement. Les dates d'éligibilité des dépenses sont annuelles. Pour l'année 2021, elles sont prises en compte de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 afin de répondre au déploiement du SPPEH sur le territoire de l'EPCI bénéficiaire.

Claude Didier demande des précisions sur le volume financier engagé par rapport à TEPOS et sur l'éligibilité des dépenses en matière de travaux.

Christian Roux n'ayant pas les chiffres en mémoire, ne peut pas répondre sur le 1^{er} point ; en ce qui concerne le 2^{ème} point, il n'y a pas de modification par rapport à ce qui se faisait sous TEPOS : rénovation complète, isolation des combles etc...

Jérôme Fauconnier rappelle que ce système est conçu de manière à donner aux habitants le droit aux aides telles qu'elles sont définies par l'Etat.

Stéphane Loukianoff indique l'ordre de grandeur du volume financier : approximativement 30 000€ qui se répartissent entre l'Etat et la Région.

Vote : SPPEH - Convention financière avec le Département

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- SPPEH - Modalités de financement de l'acte A4

Dans le cadre de la mise en œuvre du SPPEH sur le territoire Trièves, les ménages peuvent être accompagnés pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Acte A.4). La valeur de l'acte est de 1080 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Etat : 400 €
- Région : 200 €
- CCT : 280 €
- Ménage : 200 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la participation des ménages à hauteur de 200 € pour un acte A4. Cette participation sera obtenue par la CCT, via un prélèvement le mois suivant.

Christian Roux souligne que 20 actes/an ont été validés les dernières années et l'idée est de rester sur ce même chiffrage.

Vote : SPPEH - Modalités de financement de l'acte A4

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Protocole d'accord relatif à la fin de la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de Mens

L'ex-communauté de communes du canton de Mens a confié la gestion du service public de production, de distribution du réseau de chaleur de la commune de Mens à E.C.H.M. par Contrat d'affermage en date du 04 novembre 2009.

Ce contrat, géré depuis 2012 par la communauté de communes du Trièves, prendra fin le 03 novembre 2021 à 24h00.

Afin de préparer cette échéance, la CCT et le Déléataire ont souhaité rappeler et préciser, sous forme d'un protocole, toutes les dispositions, outre celles prévues au chapitre VII du Contrat, qui doivent être prises jusqu'à la fin du Contrat afin d'assurer la continuité du service public de production et de distribution de chaleur.

Vote : Protocole d'accord relatif à la fin de la convention de délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Avenant n°3 au contrat de concession de chauffage urbain sur la commune de Monestier de Clermont

Par Contrat notifié en date du 25 juin 2009 et complété par les avenants 1 et 2, respectivement entrés en vigueur le 23/09/2010 et le 01/10/2019, l'ex-communauté de communes du canton de Monestier de Clermont, devenue communauté de communes du Trièves, a confié au Déléataire, par voie de concession, la délégation du service public local de production, de distribution et de transport d'énergie calorifique depuis une unité centrale de chaleur bois, sise à Monestier de Clermont.

L'article 43 du Contrat prévoit les cas de révision des rémunérations du Déléataire, au nombre desquels figure, notamment, la variation de plus ou moins 10% de l'ensemble des puissances souscrites par rapport aux chiffres prévisionnels ayant fondés l'économie du Contrat ou aux données constatées depuis la dernière révision.

Compte tenu du raccordement du nouveau groupe scolaire de Monestier de Clermont au réseau de chauffage urbain, il convient d'aménager les tarifs et le règlement de service en conséquence.

Uta Ihle s'interroge sur la possibilité de passer en régie comme pour Mens.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'une étude a été faite et qu'à terme, il sera peut-être intéressant d'avoir un service dédié à ce sujet mais comme la date de fin de délégation est en 2028, il n'y aura aucun changement jusqu'à cette échéance.

Vote : Avenant n°3 au contrat de concession de chauffage urbain sur la commune de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Installations de modulaires sur la commune d'Avignonet pour la poursuite du service de garderie itinérante – Approbation du projet et sollicitation d'une subvention auprès de la CAF de l'Isère

La "p'tite récré", service itinérant de garde du jeune enfant de l'association SOS Récré, doit libérer, en septembre 2021, les locaux qu'elle occupe actuellement 2 jours par semaine au sein du bâtiment de la mairie d'Avignonet afin que la commune puisse réaliser des travaux d'agrandissement de sa cantine scolaire qui sera organisée temporairement dans les locaux utilisés par la "p'tite récré".

Dans ce contexte, et afin de maintenir une offre de garde des jeunes enfants (12) sur ce secteur du territoire, la communauté de communes du Trièves envisage l'installation d'un bâtiment modulaire sur la commune d'Avignonet dès la rentrée scolaire.

Le coût du projet est le suivant :

- **Installation/location** de 130m² de bâtiments modulaires "petite enfance" pour une durée de 12 mois : 70 430 € HT soit 84 516 € TTC

- **Terrassement/VRD/ clôture** : 15 000 € HT

Ce projet peut bénéficier d'une aide exceptionnelle de 80 % de la CAF de l'Isère soit 79 612 €.

Le conseil communautaire est invité à approuver ce projet et à autoriser le Président à solliciter une aide exceptionnelle de la CAF de l'Isère pour le maintien d'une offre de garde « petite enfance » sur le secteur du plateau des Marceaux-Lac d'Avignonet.

Vote : Installations de modulaires sur la commune d'Avignonet pour la poursuite du service de garderie itinérante – Approbation du projet et sollicitation d'une subvention auprès de la CAF de l'Isère

☛ **Adopté à l'unanimité**

18- Tarifs Eté 2021

Le service Enfance Jeunesse de la CCT organise chaque année depuis plus de 10 ans des séjours et des bivouacs à destination des enfants et des jeunes. Cette activité répond aux objectifs du projet éducatif : épanouissement dans le collectif, mixité sociale...

Les propositions de séjours s'orientent vers des destinations proches (Diois, lac du Sautet) pour les plus jeunes, des activités plus lointaines pour les jeunes. Les activités de plein air et de découverte sont privilégiées.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire.

Ces nouveaux tarifs visent l'accessibilité des séjours pour tous les enfants et jeunes du territoire quotient. Ils visent à maintenir la mixité par une participation de la collectivité pour tous les quotients. Les tarifs auront une prise en compte plus juste des charges, adaptés à la distance et au type d'activité. Les tarifs proposés correspondent à une participation des familles de 30 à 55% du coût du séjour. La grille des quotients est harmonisée avec celle des accueils péris et extra-scolaires.

		<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>
Quotient	Participation des familles	Bivouac dans le Trièves	Séjour court avec activités dans le Trièves ou région proche	Séjour ados court camping avec activités	Séjour plein air enfants région proche	Séjour petites vacances ados hébergement en dur	Séjour ado long été
0-550	30%	29	50	80	88	96	130
551-799	35%	34	59	93	103	112	151
800-999	40%	39	67	106	118	128	173
1000-1199	45%	44	75	120	132	143	195
1200-1399	50%	49	84	133	147	159	216
1400 et +	55%	54	92	146	162	175	238

Vote : Tarifs Eté 2021

☛ **Adopté à l'unanimité**

19- Salaires des animateurs occasionnels

La CCT, au titre de sa compétence Enfance jeunesse, a passé un marché public avec la ligue de l'enseignement pour l'embauche d'animateurs saisonniers pour ses accueils de loisirs et séjours. Les contrats d'engagement éducatif permettent d'accompagner les jeunes animateurs avec une rémunération à la journée, calculée sur un forfait de charges. Il est proposé de réviser la grille salariale des animateurs, pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et fixer un net garanti.

	Nouveau brut sur bulletin SANS icp	nouveau brut sur bulletin avec 10% cp	Nouveau coût Global avec ICP	NET JOUR AVEC ICP	HEURE SMIC/BRUT BULLETIN SANS icp
Non diplômé	36,53	40,18	49,89	35	3,564
STAGIAIRE	41,39	45,53	55,96	40	4,038
BAFA	51,12	56,23	68,09	50	4,987
BAFA+	55,98	61,58	74,15	55	5,461
BAFA++	60,96	67,06	80,38	60,11	5,947

ICP : Indemnités congés payés

Vote : Salaires des animateurs occasionnels

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Avenant à la convention de coopération pour la production et la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat à destination des écoles primaires du secteur de Monestier de Clermont

Le Département, la Communauté de communes et le Collège ont approuvé une convention de coopération relative à la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat à destination des écoles primaires du secteur de Monestier de Clermont.

Afin de prendre en compte les modifications relatives à l'élargissement du périmètre des structures bénéficiaires de cette convention, à savoir les structures petite enfance conventionnées avec la Communauté de Communes du Trièves sur le secteur de Monestier de Clermont (SOS récré à Monestier de Clermont et les Mistouflets à Gresse en Vercors), il est proposé au conseil communautaire de conclure un avenant à cette convention.

Vote : Avenant à la convention de coopération pour la production et la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat à destination des écoles primaires du secteur de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Avenant à la convention de mise à disposition de deux agents intercommunaux et contribution financière pour la mise en œuvre du service départemental aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, St Martin de la Cluze et à l'association SOS Récré et participations des collectivités

Afin de prendre en compte l'avenant exposé ci-dessus, il convient de conclure un avenant à la convention fixant les contributions financières pour la mise en œuvre du service Départemental aux collectivités.

Les bases de calculs du nombre d'heures nécessaires pour la préparation des repas sont révisées de la manière suivante :

- Préparation à destination des écoles, en liaison froide uniquement : 1 heure de travail pour 25 repas.
- Préparation à destination des structures petite enfance, en liaison froide ou chaude : 1 heure de travail pour 20 repas.

Il est proposé la signature d'un avenant à la convention intégrant le calcul des participations de ces collectivités pour la mise à disposition du personnel et pour la participation à l'investissement du Département en fonction du nombre réel de repas fournis aux collectivités.

Vote : Avenant à la convention de mise à disposition de deux agents intercommunaux et contribution financière pour la mise en œuvre du service départemental aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, St Martin de la Cluze et à l'association SOS Récré et participations des familles

☞ **Adopté à l'unanimité**

22- Marché de transfert des ordures ménagères

Pour le transfert des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Trièves, du quai de transfert à Clelles jusqu'à l'usine de traitement et de valorisation (La Tronche), une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 29 mars 2021 a été lancée en vue de conclure un marché.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée accord cadre à bon de commande avec un minimum de 80 transferts et un seuil maximum de 120 transferts.

Le présent marché est à lot unique pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à partir du 1 juillet 2021.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux adaptée :

- S.A Corréard à Z.A les Croizettes 38930 Clelles.
Prix unitaire 460 € HT pour les transports en duo (camion+ remorque) et 360 € HT pour les transports en solo (camion uniquement).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché de transfert des déchets ménagers avec la Sté Corréard.

Vote : Marché de transfert des ordures ménagères

☞ **Adopté à l'unanimité**

23- Travaux déchetterie de Monestier de Clermont – Avenant marché de travaux

Par délibération du 23/11/2020, le marché de travaux a été attribué au groupement Pélissard/Eurovia pour un montant de 218 873.99 € H.T.

Il est proposé au conseil une moins-value pour travaux non réalisés :

- Récupération des mats d'éclairage existant : -1 594 € H.T
- Remplacement clôture mise à jour du linéaire : - 840.00 € H.T
- Protection voiles béton par bastaing : - 679.14 € H.T
- Chambres de tirage non posées : - 1 430.20 € H.T

Soit un montant total de la moins-value de 4 543.34 € H.T.

Il est également proposé une plus-value pour travaux supplémentaires :

- Elargissement du virage rampe d'accès : + 1602.07 € H.T
- Travaux enrochements bétonné montant devis 25 999.20 € H.T : + 8 666.40 € H.T
- Mise en conformité du réseau eaux pluviales : + 6 972.30 € H.T
- Amélioration rampe descendante : + 2895.68 € H.T

Soit un montant total de plus-value de 20 136.45 € H.T

Le montant de l'avenant représenterait donc une plus-value de 15 593.11 € H.T correspondant à une hausse de + 7.12 % du marché de l'entreprise.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de travaux.

Vote : Travaux déchetterie de Monestier de Clermont – Avenant marché de travaux

☞ **Adopté à l'unanimité**

24- Convention avec Printerre

La communauté de communes du Trièves est aujourd'hui en contrat avec la société *collectors* pour la reprise des cartouches à jet d'encre.

Printerre, entreprise adaptée, spécialisée dans le recyclage des consommables d'impression, a repris les activités de collectors et accepte de collecter tout type de cartouches d'impression.

Par convention, la Société Printerre s'engage à fournir les contenants pour les déchèteries, à les collecter, à trier les cartouches et reconditionner les cartouches à jet d'encre et à rémunérer la collectivité à hauteur de 1000 € la tonne et de faire un don du même montant envers l'association « Le rire médecin rire à l'hôpital c'est vital »

La durée du contrat est de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Vote : Convention avec Printerre

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Jérôme Fauconnier présente Raphaël Bonte, Directeur de la vie sociale et culturelle, et qui a coordonné la campagne de vaccination sur le Trièves. Il lui souhaite la bienvenue et le remercie pour son investissement.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 5 juillet prochain, dans la salle Eloi Ville à St Martin de Clelles.

La journée d'évaluation de TEPOS est fixée le 24 juin prochain ; chacun est cordialement invité à participer mais le Président demande de penser à répondre afin de pouvoir organiser cette journée dans de bonnes conditions.

Un nouveau préfet a remplacé Mr Lionel Beffre ; il s'agit de Monsieur Laurent Prévost.

L'inauguration du groupe scolaire est prévue le 6 juillet prochain à 18h00 à Monestier de Clermont ; chacun y est cordialement invité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.